

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 15 juin 2026 à 20h
 à la Mairie de Roeschwoog
 Convoqué régulièrement le 10 juin 2026

Membres élus.....: 19
 Membres en fonction.....: 19
 Membres présents: 18
 Absent(s) avec Procurations: 1
 Absent(s):

Quorum: 9

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de :

BASCH Joachim, BOEHM Roger, BRENNER Guillaume, CHAST
 Mélanie, COUSANDIER Laure, CRIQUI Denise, HEINTZ Maxime,
 HUSEJNI Afrim, KLEIN Hervé, KLEIN Karin, KOCHER Marilyn,
 LEONHARD Rosalie, MARTZLOFF Céline, PETER Raphaël,
 SCHMITT Samy, SCHMITT Yannick, SCHMITT-MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : HOFFARTH Muriel (pouvoir à SCHMITT
 MOERCKEL Elodie)

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2026/06/15 – 04 – DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il expose qu'il s'agit ponctuellement et pour des tâches nécessaires, de pouvoir assurer le service public en l'absence de l'agent technique d'entretien.

Le Maire demande au Conseil municipal de donner son autorisation de recruter ponctuellement un agent vacataire pour effectuer des tâches nécessaires et assurer le service public en l'absence de l'agent technique d'entretien.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer ponctuellement des missions de suivi de location (remise de clé et vaisselle, état des lieux au retour des clés, relevés de compteurs...), de nettoyage et d'entretien des locaux de la Maison des œuvres et de la culture, du Triebhüs, de la Médiathèque et de la Mairie, de manière discontinue dans le temps ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à recruter un agent vacataire pour effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien de bâtiments communaux de manière ponctuelle et discontinue dans le temps pour une période d'un an à compter du 17 juin 2026, jusqu'au 16 juin 2027.

Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé, sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 12,50 €.

Les crédits sont disponibles au budget principal de la collectivité.

Date de publication:

22 JUIN 2026

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:

22 JUIN 2026



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM